

# Pourquoi le Mrap ?

Commencée en juin 1944 avec l'insurrection des maquis dans la France entière et le débarquement allié, la libération complète de la France s'achève en février 1945. La période de 1945 à 1947 est caractérisée par la rupture de l'unité de la résistance sur fond de début de guerre froide.

La France de 1945 est libre certes, mais affaiblie par cinq ans d'occupation. L'Allemagne a mis le pays en coupe réglée avec la collaboration active du gouvernement de Vichy : productions agricoles et matières premières drainées vers l'Allemagne, production industrielle tournée essentiellement vers l'effort de guerre, etc. A cela viennent s'ajouter les nombreuses destructions occasionnées au cours des combats de la Libération : immeubles, infrastructures, ponts, ouvrages d'art... sont à reconstruire.

Le Conseil National de la Résistance (CNR), qui regroupe toutes les composantes de la résistance intérieure, avait élaboré un programme économique et social pour l'après-guerre. Mais l'unité qui existait pendant l'occupation a du mal à survivre aux réalités politiques et économiques de la Libération. Deux solutions sont alors possibles : réinvestir dans l'appareil productif pour relancer l'économie du pays ou attendre une aide, qui ne peut venir que des Etats-Unis.

Les divergences de vue économiques recourent des divergences politiques. La guerre froide n'a pas encore débuté mais les prémices s'en font sentir. Dans les différentes assemblées qui se succèdent en 1945 et 1946, le Parti communiste, la SFIO et le MRP ont un nombre équivalent de députés, ce qui se traduit par des gouvernements tripartites jusqu'en 1947. Pour contrebalancer le poids du Parti communiste qui jouit d'un crédit de sympathie et d'une implantation importante dans la population – grâce à son rôle essentiel dans la résistance armée et dans les combats de la Libération –, les mouvements politiques concurrents, radicaux et socialistes, recherchent l'appui économique et financier des Etats-Unis.

En mai 1947, les ministres communistes du gouvernement tripartite, en désaccord avec les mesures politiques et économiques, et notamment avec la répression des grandes grèves ouvrières dues aux restrictions de l'après-guerre, sont évincés par le socialiste Ramadier. La rupture de la résistance est consommée.

Le Conseil National de la Résistance avait

réfléchi avant la Libération à la question de l'épuration. Pour éviter de possibles débordements à la Libération, le Gouvernement provisoire de la République française mettait en place dès le 26 juin 1944 dans chaque département des cours de justice chargés de juger les collaborateurs. Des collaborateurs en vue sont exécutés sommairement, des femmes sont tondues en place publique, mais contrairement aux craintes, la Libération ne donne pas lieu à des exécutions sommaires en masse : entre 6 500 et 7 500 personnes sont exécutées sans jugement au cours des combats.

Un problème va se poser aux cours de justice : selon quels critères juger ceux qui ont collaboré ? Plusieurs types de collaboration sont envisagés : la collaboration politique, la collaboration intellectuelle et la collaboration économique. Le monde économique se tire relativement bien d'affaire : bien que le patronat français se soit mis sans vergogne au service de l'Allemagne, peu de dirigeants d'entreprises sont condamnés. Louis Renault, arrêté, décédé en prison avant jugement, fait figure d'exception. Les banques sont miraculeusement épargnées. Quelques personnages du monde intellectuel sont exécutés tel Robert Brasillach, rédacteur en chef de *Je suis partout*. Charles Maurras, l'idéologue de l'Action Française, est condamné à la prison à perpétuité.

Le gouvernement provisoire institue en novembre 1944 une Haute cour de justice pour juger les dignitaires du gouvernement de Vichy : Laval, condamné à mort, est exécuté ; Pétain, dont les défenseurs auront l'aplomb de prétendre qu'il a joué un double jeu avec les nazis, terminera tranquillement ses jours à l'Île d'Yeu.

L'administration, l'armée, la police sont sommairement épurées : 22 à 28 000 fonctionnaires sanctionnés. Leurs membres ont continué à servir l'Etat pendant une période certes troublée, mais ils se sont contentés d'obéir... En fait, de Gaulle et une partie de la résistance préfèrent ne pas s'appesantir sur le rôle de l'administration. De nombreux collaborateurs zélés obtiendront même des « certificats » de résistance : l'amnésie collective commence.

Sur près de 7 000 condamnations à mort prononcées par les tribunaux pour faits de collaboration, seules 1 300 sont exécutées. Les peines sont commuées en emprisonnement ou en travaux forcés. De nombreux collaborateurs sont frappés d'indignité nationale et déchus de leurs droits civiques. Dans les années qui suivront, la plupart seront tout bonnement libérés.

Les années 1945 et 1946 voient le retour des déportés, résistants et juifs. Mais comment réinsérer ces hommes, ces femmes et ces enfants qui ont réussi à survivre ? Nombreux sont les déportés qui rentrent pour découvrir que leur famille a été exter-





La libération des camps de concentration.

minée, qu'ils ont été dépossédés de tout, qu'ils vont devoir recommencer à zéro ; ils tenteront de vivre normalement, si tant est que cela soit envisageable après ce qu'ils ont vécu.

La France de l'occupation ne s'est pas préoccupée du sort qui attendait ces milliers de personnes qui partaient vers des destinations inconnues sans jamais revenir. Celle de la Libération n'a pas de structures adaptées pour accueillir les survivants et beaucoup garderont un souvenir douloureux de leur retour.

Une des premières activités du MNCR et d'autres associations, notamment l'UJRE, est de soutenir les déportés et leurs familles. Une aide matérielle est apportée aux orphelins qui sont pris en charge dans des foyers, scolarisés, envoyés en vacances. Les associations se penchent sur le sort de plusieurs enfants juifs confiés à des familles, que celles-ci ne veulent pas rendre après la guerre. C'est le cas des enfants Finaly, confiés à une militante catholique, qui les a fait baptiser et qui refuse qu'ils retournent dans leur famille.

Une aide juridique est apportée aux juifs déportés dont les logements ont été occupés par des « locataires de bonne foi ». Il faut attendre 1950 pour qu'un procès fasse jurisprudence et que les héritiers de déportés puissent faire valoir leurs droits à réoccuper les logements habités par leurs parents disparus. Mais comme le démontre le récent scandale des immeubles de la Ville de Paris, de nombreuses personnes ne parviendront pas à faire valoir leurs droits.

Plus grave encore, des résistants étrangers, dont la situation juridique pendant la guerre était irrégulière – et pour cause ! – sont poursuivis. Certains doivent même rendre des comptes pour des condamnations rendues par... les tribunaux de Vichy !

Les animateurs du MNCR, en 1946, décident de constituer l'Alliance Antiraciste, mouvement qui rassemble en son sein des militants de divers horizons politiques et associatifs, dont des

membres de la LICA. Constituée en 1927 à l'initiative de Bernard Lecache, la Ligue internationale contre l'antisémitisme s'était dissoute au début de l'occupation. Ses membres s'étaient investis dans différents mouvements de résistance.

Très vite des divergences apparaissent. Elles sont de différentes natures : divergences de milieux, divergences de générations, divergences politiques. Les membres de l'ancienne LICA sont souvent des notables, confrontés à des militants d'autres milieux, des ouvriers et des petits artisans. Cela se double d'un conflit de générations : ce sont pour beaucoup des jeunes qui s'opposent à la ligne de dirigeants plus âgés. Enfin, militants communistes et progressistes s'opposent au sein de l'Alliance au courant gaulliste.

Une partie des militants issus du MNCR sont exclus lors du congrès de juin 1947. A la Conférence nationale de l'Alliance de juillet 1948, le conflit s'accroît. On parle de revenir à la LICA et de faire reparaitre *Le Droit de Vivre*, dont la parution s'était arrêtée en 1938. C'est chose faite fin 1948 : la LICA se reconstitue effectivement d'abord sous le titre « Alliance Antiraciste (LICA) » et *Le Droit de Vivre* reparait.

Dans un article intitulé : « Un congrès " au dessus des contingences politiques contemporaines " », paru en janvier 1949 dans *Droit et Liberté*, Charles Feld, secrétaire général évincé, dissèque l'opposition qui existe au sein de l'Alliance. Le courant dirigeant autour de Bernard Lecache prétend détacher l'action antiraciste des « incidences politiques contemporaines » alors que ces dernières sont l'élément déterminant de l'engagement antiraciste des anciens membres du MNCR : la violence du racisme, l'antisémitisme et l'anticommunisme qui sévissent aux Etats-Unis ; la libération des criminels de guerre allemands par les Américains et le réarmement de l'Allemagne ; la violence des conflits coloniaux et des affrontements politiques internationaux ; le racisme en France lié aux conditions économiques.

L'élément qui consommera la rupture de l'Alliance Antiraciste et sa disparition sera la participation à la première Journée nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix. Les membres du Comité des Jeunes de la LICA, dont Charles Palant est le président, décident d'assister à cette première Journée. Les dirigeants leur demandent de s'expliquer parce qu'ils pensent que la création du MRAP se fait contre la LICA et lui porte tort. La LICA interdit la double appartenance, sommant les dirigeants et les militants de choisir entre les deux organisations, alors que le MRAP ne pose pas d'exclusive. Leur exclusion est prononcée en juin 1949.

C.A.